

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Février à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 09/01/2025.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, CHEVAUX, LEMIESZ, PEPIN

Mmes MESTRE, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent ou excusés : M. PREVOST, Mme MAUGER

Mr PEPIN Dominique a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 22 Janvier 2025.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération : Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif Commune 2024 au Conseil Municipal, comme suit :

Montant des dépenses de fonctionnement : 104 005,65 €

Montant des recettes de fonctionnement : 133 914,07 €

Montant des Dépenses d'investissement : 42 248,62 €

Montant des Recettes d'investissement : 41 397,22 €

Monsieur le Maire se retire. Mme TIHY fait procéder au vote.

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : Approbation du Compte de gestion 2024 dressé par M. CHARPENTIER receveur

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2024 et demande au conseil de l'autoriser à valider celui-ci sur l'application DGFIP à la demande du receveur municipal.

Approbation du compte de gestion 2024 à l'unanimité.

Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil municipal, après avoir voté le compte administratif constate :

Un solde d'exécution en investissement de 26 600.62 €.

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 23 504.18 €

Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour 10 313.00 €

Un besoin de financement de 39 791.80 €.

Sera reporté au BP 2025 :

Affectation en réserve 1068 : 39 791.80 €

Report en fonctionnement 192 192.51 €

Déficit en investissement : 26 600.62 €

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération : vote des participations communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de voter, pour 2025 les participations suivantes :

- **Art. 657348** : 15 000 € Ecole de Saint-Georges-du-Vièvre

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération : vote des participations communales

Le Conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2025, à chacune des 3 taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux cette année et donc d'appliquer les mêmes qu'en 2024 à savoir :

■ Taxe Foncier Bâti communale	26,75 %
■ Taxe d'habitation	5,98 %
■ Taxe Foncier Non Bâti	18,86 %
■ CFE	9,72 %

Acceptation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Délibération : vote du budget primitif 2025

Section de Fonctionnement :

Fonctionnement dépenses	
Chapitre 11	160 799.18 €
Chapitre 12	26 550.00 €
Chapitre 65	41 360.00 €
Chapitre 66	207.77 €
Chapitre 67	400.00 €
Chapitre 68	547.17 €
Chapitre 014	1 308.00 €
Chapitre 023	67 670.39 €
TOTAL	298 842.51 €
Fonctionnement recettes	
Chapitre 013	1 250.00 €
Chapitre 70	1 300.00 €
Chapitre 73	27 700.00 €
Chapitre 74	43 900.00 €
Chapitre 75	32 500.00 €
Chapitre 002	192 192.51 €
TOTAL	298 842.51 €

Section d'investissement :

Investissement dépenses	
Article 1641	7 225.56 €
Article 2138	25 000.00 €
Article 212	2 000.00 €
Article 2183	12 000.00 €
Article 2135-041	1 728.00 €
Article 2156	21 992.00 €
RAR DEPENSES	23 504.18 €
001	26 600.62 €
TOTAL	120 050.36 €
Investissement recettes	
Article 28141511	389.00 €
Article 2804182	158.17 €
Article 203-041	1 728.00 €
21	67 670.39 €
Article 1068	39 791.80 €
RAR RECETTES	10 313.00 €
TOTAL	120 050.36 €

Acceptation du budget primitif 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations du Maire

- Samedi 15 Mars : 2 messes de prévues
- Repas des voisins planifié le 28 Juin 2025

